

Extrait des rapports de M. les Inspecteurs d'École pour les années 1859 et 1860.

(Suite.)

Extrait du rapport de M. Béchard pour l'année 1860.

Percé. (Suite.) L'école du No. 4 est située à la Petite-Rivière de l'est, à quatre lieues du village de Percé. La maison, qui était pitoyablement délabrée, l'année dernière, a été réparée et mise dans un état propre et convenable. L'instituteur est peu capable et n'a pas de diplôme. Au premier examen que j'y ai fait, il y avait 63 enfants.

Dans mon dernier rapport, je disais que les comptes de cette municipalité étaient mal tenus. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui constater qu'il y a eu progrès sous ce rapport comme sous tous les autres. Je dois ajouter de plus que le secrétaire-trésorier, le docteur Connick, a noblement fait son devoir lorsqu'il a fallu établir la cotisation et en retirer le paiement: il a puissamment aidé les commissaires dans leur tâche difficile; la fermeté et le zèle dont il a fait preuve alors méritent les plus grands éloges.

Permettez moi, Monsieur le Surintendant, de faire ici quelques remarques sur les quatre municipalités que je viens de passer en revue.

C'est dans cette partie de mon district que se sont opérés les progrès les plus importants. La cotisation est établie dans ces 4 municipalités: 6 instituteurs, sur 9 qui y sont employés, sont munis de diplômes, dont 2 pour écoles modèles; les plus hautes matières, comme l'arithmétique composée, la tenue des livres, la grammaire raisonnée, la musique vocale, etc., sont enseignées dans quelques unes des écoles que comprennent ces 4 municipalités, et c'est encore dans cette partie que les écoles sont le plus régulièrement fréquentées. En effet, le nombre total d'élèves pour toutes les écoles de ce district d'inspection est de 731; sur ce nombre, 358, ou près de la moitié, appartiennent à ces 4 municipalités, laissant 373 élèves seulement pour les 13 autres. C'est encore ici que les instituteurs reçoivent les salaires les plus élevés, et 3 d'entre eux sont des élèves des écoles normales Jacques-Cartier et Laval.

Tous ces faits parlent bien haut en faveur de la cotisation, seul moyen de tenir une école sur un pied durable et prospère.

Je remarque aussi que dans les 13 municipalités comprises entre Percé et Cap-Chatte, il s'est opéré quelques progrès, notamment à la Rivière-au-Renard et à Ste. Anne-des-Monts, où la cotisation est établie, et qui semblent, elles aussi, vouloir rivaliser avec les 4 municipalités que je viens de nommer.

Cette tendance vers le progrès est non-seulement due à l'établissement de la cotisation dans ces localités, mais encore à la présence du prêtre, qui, dans ce comté comme partout ailleurs, se sacrifie avec courage à la cause de la religion et de l'éducation.

Je reprends l'examen des autres municipalités.

5. Isle-Bonaventure. Il s'est ouvert dernièrement une école sur l'Isle-Bonaventure: je ne l'ai pas encore visitée. Il y a opposition à la cotisation dans cette petite localité et s'il s'y trouve une école aujourd'hui, c'est dû à l'initiative de M. Guilmet, curé de Percé.

6. Malbaie. Les affaires scolaires de cette localité sont dans un bien triste état. La seule école qu'il y avait l'année dernière et qui se tenait à l'arrondissement de Barre-à-Choir, s'est fermée le printemps dernier, grâce à l'opposition et aux mauvais traitements que le maître, M. A. Piton, a reçus d'un grand nombre de contribuables. J'ai regretté le départ de cet instituteur dévoué et dont les élèves avaient fait des progrès rapides.

L'établissement de la cotisation dans cette municipalité provoquera des scènes de violence, si j'en juge par ce que j'y ai déjà vu. Il faudra des poursuites et la protection du commandant Fortin.

Les habitants de l'arrondissement dit du Chien-Blanc font exception, c'est-à-dire qu'ils se sont toujours montrés favorables aux écoles. Voyant qu'il leur était impossible de s'entendre avec les éteignoirs de la Malbaie, ils ont demandé à en être séparés et aujourd'hui leur petite localité est érigée en municipalité scolaire distincte sous le nom de: *St. George de la Malbaie*. Avant cette érection, ils avaient déjà bâti en commun une maison d'école et engagé M. Dagneault, ci-devant à Percé et qui réussit ici beaucoup mieux que dans ce dernier endroit.

Le secrétaire-trésorier, M. Patrick Enright, s'acquitte des devoirs de sa charge à la satisfaction des commissaires.

7. Douglas. Malgré tous mes efforts et ceux de M. le curé Farsard, la cotisation n'a pu être établie dans Douglas. Il faudra poursuivre les commissaires ou rien ne se fera.

Il n'y a pas d'école en opération actuellement, la maîtresse,

Melle. Gall, ayant quitté en juillet dernier après avoir enseigné un an avec application et quelque succès.

Dans ma visite de l'hiver dernier, j'ai réussi à faire rembourser à un ancien secrétaire-trésorier la somme de \$21 dont il n'avait jamais voulu rendre compte, ni aux commissaires ni à mes prédécesseurs.

8. York et Haldimand. (Baie-de-Sable.) Le Révérend M. Ker, ministre, est presque la seule personne dans cette localité qui désire sincèrement voir les écoles s'ouvrir. Il a fait tout en son pouvoir pour atteindre ce but, mais sans réussir jusqu'ici. Ainsi, pas d'école en opération depuis plusieurs années et opposition à la cotisation.

9. Baie-Sud-de-Gaspé. (Bassin-de-Gaspé.) Ici, point d'école en opération encore, et opposition, tant de la part des commissaires que de celle des contribuables, à la cotisation. Les commissaires seront poursuivis prochainement pour négligence à remplir les devoirs de leur charge, un exemple étant absolument nécessaire.

10. Baie-Nord-de-Gaspé. (Péninsule ou Penouil.) Il y a eu quelques changements dans cette localité depuis mon dernier rapport et ils sont pour le mieux. La cotisation a été établie et le maître, si mal rétribué, tant que le système des contributions volontaires a prévalu, reçoit à présent un traitement de \$160 par an, avec l'espoir d'en porter le chiffre à \$200 dès l'année prochaine.

L'école en opération dans cette municipalité est toujours sous la direction de M. Cole. Le résultat des examens, chaque fois, a été très-satisfaisant: ses élèves sont bien capables surtout en arithmétique et en géographie. M. C. est un ancien instituteur de mérite et il serait accompli s'il savait faire régner plus d'ordre dans sa classe et si son autorité paraissait un peu plus.

Les commissaires, qui ont eu le courage d'établir la cotisation, en ont manqué lorsqu'il a fallu opérer la rentrée des deniers, et il y a une somme assez considérable d'arrérages.

Les comptes du secrétaire-trésorier sont en bon ordre.

11. Grande-Grave. Cette localité, formant partie ci-devant du Cap-des-Rosiers, a été érigée en municipalité scolaire séparée, dans le cours du mois de septembre dernier. Il y a deux écoles en opération que j'ai visitées tout récemment. Celle de l'arrondissement No. un, située au Petit-Gaspé, est tenue par Melle. Julie Kinsela, Guernesiaise, sans diplôme. Cette école donne des résultats peu satisfaisants.

A l'arrondissement No. deux, l'école est tenue par M. Guillaume Simon, Guernesiais, âgé de 30 ans et sans diplôme. A cette école, il n'y avait pas un seul élève depuis plusieurs semaines et le maître, que je rencontrai par hasard, me dit qu'il n'avait jamais en plus de 7 élèves. Ceci est dû à l'opposition, qui croyait en empêchant les enfants de fréquenter l'école, pouvoir réussir par là à s'exonérer de la capitation.

Les commissaires, soit par faiblesse, soit par crainte de devenir impopulaires, s'acquittent de leurs devoirs avec pusillanimité. Ils ont sans cesse différé de poursuivre pour faire payer les cotisations et aujourd'hui il y a des arrérages pour la somme de \$368.67. J'ai dû séjourner plusieurs jours de suite dans cette municipalité afin de forcer pour ainsi dire les commissaires à poursuivre les plus entêtés. Quatre poursuites ont été intentées et un nombre des personnes poursuivies était la puissante maison de Fruing et Cie., qui a toujours donné l'exemple de l'opposition aux écoles et à la cotisation. Tous ont payé quelques jours après condamnation et ces exemples ont produit le meilleur effet sur les autres contribuables; plus de la moitié des arrérages a déjà été payée.

Les commissaires de la Grande-Grave ne visitent jamais leurs écoles.

Wm. Hyman, écuyer, secrétaire-trésorier, mérite les plus grands éloges pour le zèle dont il a fait preuve et les sacrifices qu'il a faits en faveur de l'éducation.

12. Cap-des-Rosiers. Cette localité, érigée en municipalité scolaire séparée depuis quelques mois seulement, n'a pu avoir une école en opération. Les commissaires, sur mon avis, ont résolu d'imposer une taxe spéciale sur les propriétés imposables aux fins d'ériger une maison d'école d'ici à l'été prochain. Ils espèrent avoir un instituteur vers le mois d'août ou de septembre prochain.

(A continuer.)

Petite Revue Mensuelle.

Le Parlement d'Angleterre et celui de la France se sont ouverts presque en même temps et les premières séances de l'un et de l'autre ont été également intéressantes. L'attitude prise par le gouvernement anglais, dans l'affaire du Trent, a été assez unanimement approuvée par les Chambres; un épisode quelque peu dramatique de cette discussion est